5.1.1.a

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de LESPINASSE

REVISION

P.L.U. arrêté le 23/01/2006

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

NOTICE EXPLICATIVE EAU POTABLE

Karl PETERSEN - Urbaniste - 21 chemin de Gabardie - 31200 TOULOUSE

COMMUNE DE LESPINASSE

ANNEXES SANITAIRES

EAU POTABLE

1 – L'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de la commune de Lespinasse est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Cantons Centre et Nord de Toulouse.

La ressource en eau potable provient principalement de l'usine de Lacourtensourt située à Toulouse qui s'alimente sur la Garonne ou le canal latéral de la Garonne.

La commune n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage.

2 – Desserte de la commune de Lespinasse

Un réservoir de 1 000 m^3 permet la desserte de la commune.
L'alimentation est assurée à partir de deux canalisations principales de 200 mm et de 150 mm, les maillages intermédiaires étant de 100 mm de diamètre.

La commune de Lespinasse compte 857 abonnés pour une consommation annuelle de 126 000 m^3. Le réseau actuel satisfait à ce jour les besoins de la commune.

Notons qu'une dizaine d'habitations, chemin du Parc, sont raccordées au réseau d'eau potable de Saint-Jory.

Concernant la défense incendie, la commune est dotée de 42 bornes dont aucune n'est inférieure à un diamètre de 100 mm.

3 – Desserte des nouvelles zones constructibles

La desserte des nouvelles zones à urbaniser ne pose aucun problème.